

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 23 JANVIER 2023**

**Objet : Brochure des tarifs et droits 2023-2024 de la formation initiale**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.121-3, L.121-4, L.712-6-1, L.841-5, D.714-62 et D.841-5 ;
- Vu la loi n°2018-166 du 08 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu l'arrêté n°ESRS1906922A du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°ESRS2212349A du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- Vu la demande formulée, en cours de séance, par des membres de la liste « UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription ! » de reporter le vote à une séance ultérieure de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, la mise au vote ce 23 janvier 2023 de la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 8

Abstentions : 0

**Article 2 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur la brochure des tarifs et droits de la formation initiale pour l'année universitaire 2023-2024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 9

Abstention : 0



Nanterre, le 23 Janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la  
Vie Universitaire

Mégléna JELEVA

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 23 JANVIER 2023**

**Objet : Actualisation de l'offre European Digital UniverCity (EDUC) pour le bonus aux diplômés**

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-6-1 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la convention n°2019/00754 Consortium Agreement - European Digital UniverCity (EDUC) - Universitaet Potsdam - Universita Degli Studi Di Cagliari - Masarykova Univerzita - University of Pecs ;
- Vu les propositions d'actualisation de l'offre de bonus aux diplômés liée au projet European Digital UniverCity (EDUC) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômés liée au projet European Digital UniverCity (EDUC) ;

**Article Unique :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, l'actualisation de l'offre de bonus aux diplômés liée au projet European Digital UniverCity (EDUC).

Nombre des membres en exercice : 41  
Pour : 21  
Contre : 8  
Abstention : 0

Nanterre, le 23 Janvier 2023



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la  
Vie Universitaire

Mégléna JELEVA

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 23 JANVIER 2023**

**Objet : Modifications de maquettes**

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1, L.613-2, D.123-14, D.612-35-2, et D.613-6 ;
- Vu l'arrêté ESRS1820545A du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté ESRS1331410A du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche PHilosophie, Information et communication, Langages, Littératures et Arts du spectacle (PHILLIA), approuvés par le Conseil d'Administration du 09 mai 2011, notamment son article 10 ;
- Vu les Statuts de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Psychologiques et des Sciences de l'Education (SPSE), approuvés par le Conseil d'Administration du 25 juin 2007, notamment son article 10 ;
- Vu les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), approuvés par le Conseil d'Administration du 25 juin 2007., notamment son article 10 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les aménagements proposés selon la Procédure de Modifications des Maquettes (PMM) ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur les modifications de maquettes des formations des Unités de Formation et de Recherche (UFR) proposées suivantes :

- UFR STAPS :

- Licence 3 - Activité Physique Adaptée Santé ;
- Licence 3 - Education et Motricité ;
- Master 1 - Sport et Sciences Sociales [Perspectives nationales et internationales] ;
- Master 1 - Etude du dopage et analyse des politiques anti-dopage ;
- Master 1 - Management des Organisations Sportives ;
- Master 1 - Management du sport : Management des événements et des loisirs sportifs ;
- Master 1 - Activité adaptée et santé ;
- Master 1 - Psychologie, neurosciences, physiologie du mouvement et de la performance ;
- Master 2 - Sport et Sciences Sociales [Perspectives nationales et internationales] ;
- Master 2 - Etude du dopage et analyse des politiques anti-dopage ;
- Master 2 - Management des Organisations Sportives ;
- Master 2 - Management du sport : Management des événements et des loisirs sportifs ;
- Master 2 - Activité adaptée et santé ;
- Master 2 - Psychologie, neurosciences, physiologie du mouvement et de la performance ;

- UFR PHILLIA :

- Master 1 - Ingénierie de la formation en langues ;
- Master 1 - mention Français langue étrangère [Enseignement en contexte anglo-saxon] ;
- Master 1 - mention Humanités parcours Humanités Classiques et numérique;

- UFR SPSE :

- Licence 3 - Psychologie ;
- Master 1 - Psychologie clinique et psychopathologie empirique et cognitivo-comportementale ;
- Master 2 - Psychologie clinique et psychopathologie empirique et cognitivo-comportementale ;
- Master 2 - Psychologie du développement - Psychologie de la petite enfance : milieux de vie et développements ;
- Master 2 - Psychologie du développement - Psychologie clinique de développement des enfants et des adolescents : famille, école, justice ;
- Master 1 - mention Sciences de l'éducation, Cadres d'intervention en terrains sensibles ;

- Master 1 - mention Sciences de l'éducation, Clinique de la formation ;
- Master 2 - mention Sciences de l'éducation, Clinique de la formation ;
- Diplôme d'université - Interventions en Prévention et en Protection de l'enfance ;
- Diplôme d'université - Fondamentaux de l'Ingénierie Pédagogique pour Adultes ;

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les modifications de maquettes de l'UFR STAPS.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 9

**Article 2 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les modifications de maquettes de l'UFR PHILLIA.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 1

**Article 3 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les modifications de maquettes de l'UFR SPSE.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 7

Abstentions : 1

Nanterre, le 23 Janvier 2023



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la Vie  
Universitaire

Mégléna JELEVA

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 23 JANVIER 2023**

**Objet : Approbation des subventions proposées par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) du 18 janvier 2023**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-6-1 et D.841-9 ;
- Vu la circulaire ESRS1905871C du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus ;
- Vu la circulaire ESRS1129305C du 03 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu la délibération n°2021/00076 relative à la composition de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) et son annexe constituant note de cadrage sur l'attribution de financements dans le cadre de la CAPE (Commission d'Aide aux Projets Etudiants) issus de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus), adoptés par le Conseil d'administration du 14 juin 2021 ;
- Vu les subventions proposées par la CAPE dans son compte-rendu et dans son tableau d'attribution du 18 janvier 2023 ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur l'approbation des subventions proposées par la CAPE du 18 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré :

**Article Unique :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur l'approbation des subventions proposées par la CAPE du 18 janvier 2023.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 9

Nanterre, le 23 Janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de la  
Vie Universitaire



03  
Mégéna JELEVA

**RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'AVIS  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
DU 23 JANVIER 2023**

**Objet : Approbation des conventions**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.123-5, L.711-1, L.712-6-1, D.123-15 et D.123-16 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment leurs articles 26 à 31 ;
- Vu le règlement intérieur des Conseils Centraux adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 janvier 2022 ;
- Vu les conventions mentionnées ci-dessous ;

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'approuver les conventions mentionnées ci-dessous :

**• Conventions internationales**

- CV 2022/00513 - Convention-cadre de coopération internationale - Université de N'Djamena (TCHAD) / UPN ;
- CV 2022/00572 - Convention d'échange d'étudiants - Caucasus University / UPN ;

**• Convention de formation**

- CV 2022/00551 - Convention de partenariat - Musée de l'Air et de l'Espace (Musée) / UPN ;
- CV 2022/00640 - Convention de formation pour la mise en œuvre du DU Recherche de provenances des œuvres d'art "circulations, spoliations, trafics illicites, restitutions" ;
- CV 2022/00642 - Convention portant création d'une unité de formation en apprentissage - CFA UNION / UPN ;

Après en avoir délibéré :

**Article 1 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 4

**Article 2 :**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à la majorité des suffrages valablement exprimés par ses membres, présents ou représentés, sur les conventions de formation, sous réserve de la vérification du volume horaire figurant dans la CV 2022/00640 et de la correction des coquilles dans la CV 2022/00642.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 20

Contre : 7

Abstentions : 2

Nanterre, le 23 Janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
La Vice-présidente chargée de la Formation et de  
la Vie Universitaire

Mégléna JELEVA

